

lequel l'histoire burinera quelques-unes de ses plus belles pages en célébrant le vainqueur d'Harlem et de Backum, l'un des pacificateurs de la Vendée, l'un des généraux français qui conduisirent pendant vingt-ans nos armées à la victoire, le héros, enfin, que les lauriers du Mincio, de Vérone et du Taver-nelle ne purent empêcher de tomber victime de la fatale journée du 2 août 1815!....»

Plusieurs discours furent prononcés sur la tombe commune du maréchal et de son épouse. Après la cérémonie d'abon-dantes aumônes furent distribuées aux indigents des commu-nes de Saint-Just, de Romilly et autres. Puis le maire de Saint-Just ayant assemblé le conseil municipal pour fixer le prix du terrain à perpétuité dans le cimetière demandé par la famille du maréchal, le conseil déclara spontanément et à l'unanimité que le terrain serait concédé gratuitement *en mé-moire des nobles infortunes et des hautes vertus des défunts*.

On aura moins de peine à comprendre comment en 1829 il y avait indépendance et courage de la part des conseillers municipaux à consigner, sur les registres de la commune, pa-reille délibération, lorsqu'on songera à ce que l'on vient de lire tout à l'heure touchant l'hésitation que montrèrent plu-sieurs fonctionnaires et notables habitants des communes en-vironnantes avant que de se joindre à la foule qui venait de tous côtés rendre les derniers honneurs à tant de gloire et de vertus.

Si quelque chose pouvait ajouter à l'horreur qu'inspire cet odieux épisode de réaction de 1815 ce serait la longanimité du pouvoir, l'impunité dont il protégea les assassins d'Avignon et de Nîmes. Quatre ans après l'assassinat du maréchal Brune, le 29 mars 1819, la malheureuse veuve en était encore réduite à jeter vainement sur les pas du roi, dans son palais, le cri du sang injustement répandu. Nous trouvons, dans une publica-tion du temps, cet autre monument élevé à la honte de l'époque.

Voici comment s'exhale la douleur de cette malheureuse